**Annexe 1 : *La communauté Emmaüs***

|  |  |
| --- | --- |
| ***La communauté Emmaüs est*** | ***Une entreprise***  ***Une association***  ***Une autre organisation*** |
| ***Définissez ce type d’organisation*** | *Regroupement d’au moins deux personnes qui décident de mettre en commun leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que partager des bénéfices (but non lucratif)* |
| ***Quelle loi autorise la création de ce type d’organisation ?*** | Loi de 1901 |
| ***Quelles démarches faut-il accomplir pour créer cette organisation ?*** | Rédiger les statuts  Les statuts sont obligatoires et nécessaires juridiquement. C’est eux qui fixent les règles d’organisation qui s’appliqueront durant toute la vie de l’association. Ils doivent comporter :   * le nom de l’association ; * l’adresse du siège social ; * les objectifs de l’association (but et moyens) ; * les membres chargés de l’administration ou de la direction de l’association.   - Faire une déclaration en préfecture  - Publier l’association au Journal Officiel  Après le dépôt du dossier, la préfecture vous adressera un récépissé à adresser au Journal Officiel dans un délai de 15 jours afin de publier un extrait de la déclaration  - Rédiger le règlement intérieur  Le règlement intérieur est facultatif - excepté pour les associations reconnues d’utilité publique  - Souscrire des assurances  Même si elles sont facultatives, il est préférable de souscrire des assurances. L’association doit garantir la responsabilité civile de ses dirigeants, membres, salariés, bénévoles et de toutes personnes dont elle a la responsabilité dans le cadre de ses activités.  - Autres démarches et conseils :   * Ouvrir un compte au nom de l’association dans une [banque](http://www.associations-patrimoine.org/filemanager/files/popup/popup3.htm) ou à la poste * Se déclarer auprès de son bureau de poste pour le courrier et les mandats * Se déclarer au Centre des Impôts dont votre association dépend. * Si vous employez des salariés, déclarer l'association à l'URSSAF, aux ASSEDIC et à la Caisse de retraite complémentaire. |
| ***Comment fonctionne ce type d’organisation ?***  ***(membres et ressources)*** | *Les membres* d’une association sont :  - des salariés  - des bénévoles  - des compagnons  *Les ressources* de l'association comprennent :  - les cotisations de ses membres et les droits d'entrée,  - les subventions accordées par l'Etat ou les collectivités territoriales,  - la vente de produits ou de services,  - les dons manuels,  - les autres ressources qui ne sont pas interdites par les lois et règlements en vigueur. |
| ***Recherchez des exemples d’organisations de même type*** | - Secours populaire  - Les Restos du cœur  - Sidaction… |